

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2012

PRÉSIDENT : M. Thierry DUPUIS, Maire

PRÉSENTS : M. Alain SICARD, Premier Adjoint

M. Georges BUIRET, Deuxième Adjoint

M. Christian GOUTTE, Troisième Adjoint

Mme Myriam FANGET, Quatrième Adjoint

Mmes Myriam CROUZIER, Jocelyne JANOVICZ-RYNOIS, MM. Laurent BALLANDRIN, Alexandre CHANEL, Fabrice CORNATON.

EXCUSÉS : MM. Emmanuel BRION, Jean CASAMASSA Mmes Annie HUCHARD, Nicole MILLET

La Séance est ouverte à 20 Heures 30.

Au cours de sa séance le Conseil Municipal a :

CHOISI Madame Myriam FANGET comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ le procès-verbal de la réunion du 22 Décembre 2011.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2011 de la Commune qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	724 773,40 €	
Recettes de fonctionnement :	830 212,86 €	
Dépenses d'investissement :	242 609,00 €	
Recettes d'investissement :	327 168,88 €	
Résultat d'exécution du budget :		Fonctionnement : + 105 439,46 €
		Investissement : + 84 559,88 €
Soit un excédent global de clôture de :		+ 189 999,34 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation (+ 105 439,46 €) en réserve en section d'investissement.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2011 du service des eaux qui s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation :	41 027,49 €	
Recettes d'exploitation :	58 441,73 €	
Dépenses d'investissement :	145 214,59 €	
Recettes d'investissement :	78 675,97 €	
Résultat d'exécution du budget :		Exploitation : + 17 414,24 €
		Investissement : - 66 538,62 €
Soit un déficit global de clôture de :		- 49 124,38 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation (+ 17 414,24 €) en réserve en section d'investissement.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2011 du service assainissement qui s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation :	55 679,40 €	
Recettes d'exploitation :	67 267,01 €	
Dépenses d'investissement :	57 182,19 €	
Recettes d'investissement :	85 488,08 €	
Résultat d'exécution du budget :		Exploitation : + 11 587,61 €
		Investissement : + 28 305,89 €
Soit un excédent global de clôture de :		+ 39 893,50 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation 2011 (+ 11 587,61 €) en réserve en section d'investissement.

APPROUVÉ les comptes de gestion du receveur pour les différents budgets 2011 (Commune, Eau, Assainissement) semblables aux comptes administratifs votés.

ATTRIBUÉ le marché relatif aux travaux d'aménagement du carrefour du pont aux entreprises suivantes :

Tranche ferme :

* lot n° 1 : Voiries et réseaux divers

↗ Groupement d'entreprises EUROVIA/FALAISE TP/SOCATRA

245 786,81 € HT

* lot n° 2 : Espaces verts

↗ Entreprise ISS ESPACES VERTS

18 978,50 € HT

* lot n° 3 : Mobilier urbain		
↗ Entreprise MIDI TRAÇAGE		38 377,58 € HT
* lot n° 4 : Signalisation		
↗ LDV SIGNALISATION		5 483,04 € HT
	TOTAL	308 625,93 € HT

Tranche conditionnelle :

Il n'est pas donné suite à la tranche conditionnelle.

ATTRIBUÉ le marché relatif à la construction d'un bâtiment artisanal sur le domaine de Thol qui accueillera un centre de traitement du courrier pour la Poste aux entreprises suivantes :

* <u>Lot n°1</u> : Terrassement – VRD :		
↗ Entreprise SOCATRA		106 008,60 € HT
* <u>Lot n°2</u> : Gros œuvre		
↗ Entreprise ERRIGO		75 231,00 € HT
* <u>Lot n°3</u> : Charpente Métallique		
↗ Entreprise PERRAUD		49 870,00 € HT
* <u>Lot n°4</u> : Etanchéité Couverture Bardage		
↗ Entreprise ATEC ÉTANCHÉITÉ		120 000,00 € HT
* <u>Lot n°5</u> : Menuiseries extérieures aluminium		
↗ Entreprise SMA		24 025,71 € HT
* <u>Lot n°6</u> : Métallerie		
↗ Entreprise SMA		19 147,83 € HT
* <u>Lot n°7</u> : Menuiseries intérieures		
↗ Entreprise BBMA		14 254,00 € HT
* <u>Lot n°8</u> : Plâtrerie Peinture		
↗ Entreprise BONGLET		30 911,50 € HT
* <u>Lot n°9</u> : Carrelages Faïences		
↗ Entreprise SERRANO		15 579,00 € HT
* <u>Lot n°10</u> : Plafonds suspendus		
↗ Entreprise MCP		2 005,61 € HT
* <u>Lot n° 11</u> : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire		
↗ Entreprise SENTENAC		90 000,00 € HT
* <u>Lot n°12</u> : Electricité courants faibles		
↗ Entreprise NEVEU		75 282,00 € HT
* <u>Lot n°13</u> : Espaces verts		
↗ Entreprise TARVEL		22 128,00 € HT
	TOTAL	645 283,25 € HT

DÉCIDÉ de renouveler pour une période d'1 an, l'ouverture d'un crédit de trésorerie à hauteur de 150 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

DÉSIGNÉ les personnes suivantes pour siéger à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain :

↗ Délégué Titulaire :	M. Alain SICARD
↗ Délégué Suppléant :	Mme Myriam FANGET

DÉCIDÉ de procéder au renouvellement de la convention relative à la télétransmission des actes en Préfecture.

DÉCIDÉ l'inscription de M. Damien BICHAT à l'examen du permis de conduire poids lourds et la prise en charge des frais inhérents à cette épreuve (cours de code et de conduite, frais d'inscription etc..)

DÉCIDÉ la vente de 380 Kgs de cuivre, provenant de la dépose d'une ligne électrique, à la Société MARCELPOIL à Ambérieu en Bugey pour la somme de 1 938,00 €.

APPROUVÉ le projet de création d'un parc solaire photovoltaïque à l'arrière du domaine de Thol, par la Société LUXEL. Accepté la mise à disposition à titre gratuit du terrain pendant la phase d'étude de faisabilité du projet, avant signature d'un bail emphytéotique de 21 ans reconductible de plein droit jusqu'à 25 ans si l'opération est réalisable.

ÉMIS un avis défavorable au projet de création d'un lotissement de 23 lots au lieu-dit « La Nitrière ».

PRIS connaissance de la maquette relative au projet de panneaux d'information à installer à l'entrée de la Commune.

ÉVOQUÉ longuement le projet d'aménagement du terrain RAVOZ. Une entrevue, avec le Directeur de l'Ecole, sera demandée afin de recenser les besoins exacts de l'Ecole.

ENTENDU le compte rendu de la dernière réunion de la Commission des travaux, au cours de laquelle ont été étudiés les points suivants :

- * Monuments aux morts : 2 arbres à abattre.
- * Ancien terrain de boules : 1 arbre à abattre (allée des Tilleuls).
- * Domaine de Thol : divers travaux à entreprendre sur différents bâtiments.
- * Restauration des fours de Planches et de Neuville le Haut.
- * Aménagement du parking de la Rochette.
- * Aménagement salle de réunions dans l'ancien bureau de poste.

ENTENDU diverses demandes ou informations :

- * Stationnement gênant rue de la Croze.
- * Eclairage public à proximité du carrefour, entre le CD 42 et la route de Châteaueux.

La séance est levée à 23 Heures.

Le Maire,

Thierry DUPUIS